



Número de Révision: 006.0

Date de sortie: 03/10/2025

1. IDENTIFICATION

| | | | |
|---|--|-----------------------|--|
| Désignation de l'article: | LOCTITE 430 GEN. PURPOSE INSTANT ADHESIVE known as 430 Super Bonder® Instant Adhe | Numéro IDH: | 233978 |
| Type de produit/utilisation recommandée: | Cyanoacrylate | numéro d'item | 43050 |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Région: | Canada |
| Raison sociale: | Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3 | Votre contact: | Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: ADHÈRE À LA PEAU EN QUELQUES SECONDES.
H227 LIQUIDE COMBUSTIBLE.
H302 NOCIF EN CAS D'INGESTION.
H320 PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX
H335 PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.

| CLASSE DE RISQUE | CATEGORIE DE RISQUE |
|--|---------------------|
| LIQUIDE INFLAMMABLE | 4 |
| TOXICITE AIGUË ORAL.E.AUX.ES | 4 |
| IRRITATION DES YEUX | 2B |
| TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE | 3 |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention: P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.

Numéro IDH: 233978

Nom du produit: LOCTITE 430 GEN. PURPOSE INSTANT ADHESIVE known as 430 Super Bonder® Instant Adhe

Interdiction de fumer.

P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.

P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention:

P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage:

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination:

P405 - Garder sous clef.

P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers

Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|------------------------|------------|----------|
| Méthyl-2-cyanoacrylate | 137-05-3 | 80 - 100 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:

Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.

Contact avec la peau:

Ne pas séparer la peau collée. Tremper dans l'eau tiède savonneuse. Décoller doucement à l'aide d'un instrument émoussé. Dans le cas d'une brûlure cutanée due à la production rapide de chaleur provenant d'une grosse goutte, consulter un médecin. Si les lèvres sont collées, appliquer de l'eau chaude et encourager la personne à utiliser sa salive pour les mouiller et pour exercer une pression. Les séparer en soulevant la peau ou en les roulant vers l'extérieur. Ne pas séparer les lèvres en exerçant une force directe opposée.

| | |
|--|--|
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Si les paupières sont collées, dégager les cils avec de l'eau chaude en les couvrant à l'aide d'un tampon mouillé. Ne pas essayer d'ouvrir l'œil de force. Le cyanoacrylate se lie à la protéine de l'oeil et entraîne un effet lacrymogène qui aidera à faire décoller l'adhésif. Couvrir l'oeil jusqu'à ce qu'il soit complètement décollé, généralement en l'espace de 1 à 3 jours. Consulter un médecin dans le cas où des particules solides de cyanoacrylate polymérisé coincées derrière la paupière endommageraient celle-ci en raison de leur nature abrasive. |
| Ingestion: | Faire en sorte que les voies respiratoires ne soient pas bloquées. Le produit se polymérise rapidement et adhère à la bouche, ce qui empêche presque totalement qu'il soit avalé. La salive va séparer tout produit solidifié en quelques heures. Empêcher la victime d'avaler toute particule qui se serait détachée. |
| Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): | Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques. |
| Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: | Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la chirurgie pour séparer les tissus collés par accident. L'expérience démontre que les tissus collés sont mieux traités par la pratique de premiers secours passifs non-chirurgicaux. Si le durcissement rapide a entraîné des brûlures thermiques, elles doivent être traitées de façon symptomatique après le retrait de l'adhésif. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Moyen d'extinction approprié: | Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone. |
| Agents extincteurs inappropriés: | Non disponible |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Non disponible |
| Produit ou gaz issus de la combustion: | Des fumées toxiques ou irritantes, ou les deux à la fois, peuvent être libérées en quantités infimes; il est recommandé d'utiliser des appareils de protection respiratoire. |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

| | |
|--|---|
| Mesures de protection de l'environnement: | Bien aérer la zone. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau. |
| Méthodes de nettoyage: | Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer la polymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durci comme déchet inoffensif. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|----------------------|---|
| Manipulation: | Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Éviter tout contact avec des articles de tissu ou de papier. Le contact avec ces matériaux pourrait entraîner une polymérisation rapide susceptible de produire des fumées et de fortes vapeurs irritantes et de provoquer des brûlures. |
| Stockage: | Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation. |

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|------------------------|--|----------|-----------|-------|
| Méthyl-2-cyanoacrylate | 0.2 ppm TWA 1 ppm STEL (Sensibilisation respiratoire) (Sensibilisation cutanée) | Rien | Rien | Rien |

| | |
|--|--|
| Remarques sur la conception des installations techniques: | Utiliser un système de ventilation à circulation descendante positive sil a ventilation générale n'est pas suffisante pour maintenir la concentration de vapeurs au-dessous des limites d'exposition établies. |
| Protection respiratoire: | Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). |
| Protection des yeux: | Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. |
| Protection de la peau: | Utiliser des gants et tabliers de caoutchouc nitrile au besoin pourempêcher tout contact. Ne pas utiliser de PVC, de nylon ou de coton. |

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Irritant |
| Seuil de détection d'odeur: | 1 - 2 ppm |
| Valeur pH: | Non applicable |
| Pression de vapeur: | Non disponible |
| Point / zone d'ébullition: | Non disponible |
| Point/domaine de fusion: | Indéterminé |
| Densité/Densité relative:: | 1.1 à 75 °F (23.89 °C) |
| Densité de vapeur relative: | Environ |
| Point d'éclair: | 80 - 93 °C (176°F - 199.4 °F) Tagliabue en vase fermée |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | Indéterminé |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | Indéterminé |
| Température d'auto-inflammation: | Indéterminé |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Taux d'évaporation: | Non disponible |
| Solubilité: | Polymérise au contact de l'eau. Eau |
| Coefficient de partage (value logarithmique):: | Non applicable |
| Teneur VOC: | < 2 %; < 20 g/l (California SCAQMD Method 316B) (estimée) |
| Viscosité dynamique: | Non disponible |
| Viscosité cinématique: | Non disponible |

Caractéristiques de la particule: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Réactions dangereuses: Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

Produits de décomposition dangereux: Non disponible

Produits incompatibles: Eau, amines, alcalis et alcools.

Réactivité: Non disponible

Conditions à éviter: Polymérisation spontanée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'exposition aux vapeurs au-delà de la limite d'exposition établie irritera les voies respiratoires, ce qui peut mener à des difficultés respiratoires et un resserrement de la poitrine. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau: Adhère à la peau en quelques secondes. Les cyanoacrylates ont été signalés comme pouvant entraîner des réactions allergiques, mais en raison d'une polymérisation rapide en surface de la peau, une réponse allergique est rare. Les cyanoacrylates produisent de la chaleur au moment de la solidification. Une grosse goutte peut, en de rares occasions, brûler la peau. Les adhésifs durcis ne constituent pas un danger pour la santé même s'ils collent à la peau. Peut irriter la peau.

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. Provoque un larmoiement excessif. Les paupières peuvent se coller. Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Ne devrait pas être nocif par ingestion. Se polymérise rapidement (sesolidifie) et colle dans la bouche. Pratiquement impossible à avaler.

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s |
|------------------------|----------------------------|
| Méthyl-2-cyanoacrylate | Oral LD50 (Rat) = 1.6 g/kg |

| Substances dangereuses | Effets immédiats sur la santé | Effets retardés sur la santé | Effets chroniques sur la santé |
|------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Méthyl-2-cyanoacrylate | Irritant | Allergène | Respiratoire |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|------------------------|-----------------|------------------|--|
| Méthyl-2-cyanoacrylate | Non | Non | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3334
Groupe d'emballage: III
Exceptions: Inner packagings of 500 ml or less do not meet the regulatory definition provided for "Aviation regulated liquids, n.o.s." and so are "Not Subject to Regulation"

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Une information chimique étendue dans la section 2 et les sections relatives.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 03/10/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.